

p.B.73.Irak.O.- GO/rt

Berne, le 30 septembre 1958.

200
1.10.58
BmNote au Chef du DépartementM. Jamali, Ministre des A.E.
de l'ancien gouvernement de Bagdad

Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'intervenir auprès du gouvernement irakien pour tenter de sauver la tête de M. Jamali. Une telle démarche diplomatique serait sans nul doute considérée comme une immixtion dans les affaires intérieures de l'Irak et serait vouée à l'échec.

La condamnation à mort de M. Jamali, oeuvre de révolutionnaires, revêt certes un aspect politique et passionnel. Mais, dans un pays de civilisation peu avancée, où la coutume l'emporte encore sur la loi, elle est tout à fait conforme aux moeurs. Les personnalités marquantes de l'ancien régime paient le prix du sang précédemment versé.

Dans les archives, nous n'avons pas trouvé un cas d'intervention de ce genre, qui pourrait servir de précédent. Par exemple, pour Nagy et Maleter, nous n'avons pas fait de démarche auprès du gouvernement hongrois.

H
↗

Bm

